

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière, tenue en public le 16 décembre 2019 à 20h30 heures et à laquelle étaient présents messieurs André Poulin, André Leclerc, Sébastien Leclerc, Patrice Lemay et mesdames Lina Trépanier et Mylène Bernier formant quorum sous la présidence de madame Denise Poulin, maire.

Absent :

Heure du début de la séance ordinaire : 20h30 heures.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 72 heures avant la journée de cette séance.

- **MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- **PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- **GREFFE ET GESTION ADMINISTRATIVE**

**389-12-2019**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 16 DÉCEMBRE 2019 À 20H30**

- 1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance**
- 2. Présentation et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Greffe et gestion administrative**
  - 3.1 Avis de motion – règlement 100-007-2020-01 fixant les taux de taxation et les tarifs de compensation pour les services municipaux pour l'exercice 2020
  - 3.2 Demande de subvention au programme PRIMADA et autorisation de signature
  - 3.3 Reddition de compte pour le Programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration
  - 3.4 Approbation de la programmation des travaux réalisés dans le cadre de la TECQ 2014-2018
  - 3.5 Approbation de paiement pour les travaux du rang St-Charles dans le cadre de la TECQ 2014-2019.
  - 3.6 Adoption de la demande de subvention pour l'Entente bilatérale Québec-Canada et autorisation de signature
  - 3.7 Adoption du nouvel horaire des heures d'ouverture du bureau municipal
- 4. Sécurité publique**
- 5. Transport et hygiène du milieu**
  - 5.1 Approbation pour l'achat d'un camion de vidange par le service de vidange en commun
  - 5.2 Approbation pour intégrer la collecte 3<sup>ème</sup> voie
  - 5.3 Approbation de l'entente en cas de fermeture de route avec le MTQ
- 6. Santé et bien-être**
- 7. Aménagement et urbanisme**
  - 7.1 Recommandation à la CPTAQ dans le dossier de M.Claude Bernier, 2232, route Principale
- 8. Développement économique**
- 9. Loisirs et culture**
  - 9.1 Approbation du contrat de déneigement de la patinoire
- 10. Divers**
- 11. Période de questions aux contribuables**

## 12. Levée de l'assemblée

**ATTENDU QUE** tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que Madame le Maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

En conséquence,

Sur la proposition de André Poulin, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

**QUE** l'ordre du jour soit adopté

### **3. GREFFE ET GESTION ADMINISTRATIVE**

#### 3.1

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT #100-007-2020-01 DÉCRÉTANT LES DIVERSES COMPENSATIONS, TAXES ET TARIFICATIONS POUR L'ANNÉE 2020**

Avis de motion est par les présentes donné par Patrice Lemay, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, le règlement # 100-007-2020-01 décrétant les diverses compensations, taxes et tarifications pour l'année 2019.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

#### 3.2

390-12-2019

#### **DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME PRIMADA ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMADA;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a pris connaissance du Guide du programme PRIMADA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

**En conséquence,**

Sur la proposition de Lina Trépanier, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents

**QUE** la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

**QUE** la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme PRIMADA associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celle-ci, y compris tout dépassement de coûts;

**D'AUTORISER** la Directrice générale, Madame Marie-Josée Lévesque, à déposer la demande de subvention au programme PRIMADA et de l'autoriser à signer tout document relatif à la demande.

#### 3.3

391-12-2019

#### **REDDITION DE COMPTE POUR LE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE- VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de St-Édouard a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

En conséquence,

sur la proposition de André Leclerc, il est résolu à l'unanimité par tous les conseillers présent :

**D'APPROUVER** les dépenses d'un montant de 15,000.00\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le rang St-Charles.

#### 3.4

392-12-2019

#### **APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX RÉALISÉS DANS LE CADRE DE LA TECQ 2014-2018**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence,

Sur la proposition de André Poulin il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

**QUE** la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

**QUE** la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux joint à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

**QUE** la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant

par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

**QUE** la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

**QUE** la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

### 3.5

393-12-2019

#### **APPROBATION DE PAIEMENT POUR LES TRAVAUX DU RANG ST-CHARLES DANS LE CADRE DE LA TECQ 2014-2018**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu de la MRC de Lotbinière la recommandation de paiement no 1 et no 2 relatifs aux travaux de réfection et resurfaçage du rang St-Charles exécutés en date du 11 novembre 2019;

En conséquence,

Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents;

**DE PROCÉDER** au paiement de la facture #12392 au montant de \$779 943.52 taxes incluses à Contracteur P.E Pageau pavage d'asphalte correspondant au paiement no 1 et la facture #12393 au montant de \$41 049,67 correspondant au paiement no 2.

### 3.6

394-12-2019

#### **APPROBATION POUR LA PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES**

Sur la proposition de Mylène Bernier, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents;

**QUE** la Municipalité de St-Édouard-de-Lotbinière autorise la présentation du projet de Réfection des terrains de baseball et de soccer au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieure dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

**QUE** soit confirmé l'engagement de la Municipalité de St-Édouard-de-Lotbinière à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

**QUE** la Municipalité de St-Édouard-de-Lotbinière désigne la Directrice générale, Madame Marie-Josée Lévesque, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

### 3.7

395-12-2019

#### **ADOPTION DU NOUVEL HORAIRE DES HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT** que le bureau municipal est un service aux citoyens;

En conséquence,

Sur la proposition de Lina Trépanier il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

**QUE** le bureau municipal soit dorénavant ouvert aux citoyens le mercredi de 9h00 à 16h30;

**QUE** le bureau municipal soit ouvert aux citoyens le vendredi de 9h00 à 12h00 et sur rendez-vous de 13h00 à 16h30.

#### **4.SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **5. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU**

##### **5.1**

396-12-2019

#### **APPROBATION POUR L'ACHAT D'UN CAMION POUR LE SERVICE DE VIDANGE EN COMMUN**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité du Service de vidange en commun a discuté de la possibilité d'achat d'un nouveau camion pour la collecte des ordures à la séance du 21 novembre 2019 et a demandé de consulter les conseillers des municipalités membres du service;

**CONSIDÉRANT QUE** l'évaluation effectuée par les membres du comité sur le type de camion qui conviendrait au service commun;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût annuel de la dette pour payer le dit camion pourrait représenter la somme de \$42 500 annuellement sur une période de 10 ans et ferait partie intégrante de la facturation annuelle de la quote-part de chaque municipalité membre;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de St-Édouard-de-Lotbinière devra contribuer à la hauteur de \$6,760.00\$ annuellement, ce qui représente 15.91% du coût;

EN conséquence,

Sur la proposition de André Poulin il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

**D'INFORMER** le comité de Service de vidange en commun que les membres du conseil de St-Édouard-de-Lotbinière sont en accord pour l'achat d'un camion neuf pour un montant n'excédant pas 367 000\$ taxes nettes, tel que le choix du comité.

##### **5.2**

397-12-2019

#### **ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LE SERVICE DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES MATIÈRES ORGANIQUES OU COMPOSTABLES**

**ATTENDU QUE** le gouvernement provincial exige, par sa Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, le bannissement des matières putrescibles de l'enfouissement d'ici le 31 décembre 2022;

**ATTENDU QUE** les municipalités doivent prendre les mesures nécessaires pour s'assurer d'atteindre les objectifs fixés par le gouvernement;

**ATTENDU QUE** la MRC de Lotbinière construira, en 2020, une plateforme de compostage au site d'enfouissement de St-Flavien et qu'une collecte des matières putrescibles sera mise sur pied par les municipalités au printemps 2021;

**ATTENDU QU'IL** devient pertinent pour les municipalités de se regrouper et former une entente

intermunicipale pour le service de collecte et de transport des matières organiques ou compostables;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Laurier-Station serait la municipalité mandatée pour offrir le service aux cinq (5) municipalités membres et assumerait la responsabilité de ce service;

**ATTENDU QUE** les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente relative à la collecte et au transport des matières organiques;

EN conséquence,

Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

**QUE** la Municipalité de St-Édouard-de-Lotbinière confirme son intention à la Municipalité de Laurier-Station de faire partie de l'entente intermunicipale pour le service de collecte et de transport des matières organiques ou compostables à la hauteur de 18,13%.

### 5.3

398-12-2019

#### **APPROBATION DE L'ENTENTE EN CAS DE FERMETURE DE ROUTE AVEC LE MTQ**

**CONSIDÉRANT** que la fermeture de la route 226 peut-être essentielle lors d'une tempête de neige;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité pourrait avoir à intervenir, en aide au MTQ, lors d'une fermeture de route;

**CONSIDÉRANT** que tous les conseillers déclarent avoir lu et pris connaissance de l'entente, un dispense de lecture est donnée;

En conséquence,

Sur la proposition de André Poulin, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

**DE DONNER** une période de 6 heures au MTQ après quoi ils devront assurer la relève;

**D'ACCEPTER** les taux offerts pour les années 2019-2020 et 2021;

**DE SIGNER** l'entente de fermeture de route telle que présentée.

#### **6.SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

#### **7. AMÉNAGEMENT ET URBANISTE**

##### 7.1

399-12-2019

#### **RECOMMANDATION À LA CPTAQ DANS LE DOSSIER DE MONSIEUR CLAUDE BERNIER 2232, ROUTE PRINCIPALE**

**CONSIDÉRANT** que le potentiel agricole du lot est nul;

**CONSIDÉRANT** qu'il n'est pas possible de réutiliser le lot à des fins d'agriculture;

**CONSIDÉRANT** qu'une autorisation n'aura aucune conséquence sur les activités agricoles existantes et sur le développement des activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;

**CONSIDÉRANT** qu'il n'y aura aucune contrainte et aucun effet résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale;

**CONSIDÉRANT** qu'il n'y a aucune disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture;

**CONSIDÉRANT** qu'il n'y aura aucun impact sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles;

**CONSIDÉRANT** qu'il n'y aura aucun effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région;

**CONSIDÉRANT** qu'il n'y aura aucun effet sur la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture;

**CONSIDÉRANT** que l'usage projeté est conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité;

En conséquence,

Sur la proposition de André Leclerc il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents;

**DE RECOMMANDER** favorablement l'utilisation à des fins autres que l'agriculture soit à des fins commerciales pour l'entreprise du demandeur Transport C. Bernier inc., dont la construction d'un garage et des usages accessoires, sur le lot 5 877 381 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Lotbinière.

## **8. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

### **9. LOISIRS ET CULTURE**

#### **9.1**

400-12-2019

#### **APPROBATION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DE LA PATINOIRE**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire offrir l'accès à une patinoire extérieure à partir du 20 décembre 2019, si la température le permet, jusqu'au 10 mars 2020, si la température le permet;

En conséquence,

Sur la proposition de André Poulin il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

**DE CONFIER** le contrat d'entretien de la patinoire 2019-2020 à Rémi Castonguay, Mathieu Leclerc et Christian Demers au montant de \$20.00 l'heure .

### **10. DIVERS**

.

### **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues pour les fins du procès-verbal.

**XXX-12-2019**

**12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CONSIDÉRANT** que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

En conséquence,

Sur la proposition de André Poulin, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

**QUE** la séance soit levée à 21h05.

---

**Denise Poulin, Maire**

---

**Marie-Josée Lévesque , directrice générale et secrétaire-trésorière**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussignée, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la susdite municipalité.

---

**Marie-Josée Lévesque , directrice générale et secrétaire-trésorière**

« Je, Denise Poulin, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

---

**Denise Poulin, Maire**